



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-382

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

Utilisation du domaine public / parvis de la médiathèque

Le 14 octobre 2026

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il importe de prévenir les accidents à l'occasion d'un vernissage organisé par la commune en partenariat avec l'EPDAHAA

ARRETE

Article 1^{er} : La partie gauche du parvis de la médiathèque, située 37 rue Jean Jaurès à Isbergues, ainsi que l'emplacement de stationnement situé devant seront interdit au public le mercredi 14 octobre 2026 de 8H00 à 18H00, en dehors de l'artiste « Arnaud » de l'association EPSILONE ainsi que les encadrants de l'événement.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Isbergues pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **1 7 SEP. 2026**

Publié le **1 7 SEP. 2026**

Le Maire, 

David THELLIER